Règlement relatif aux exigences aux infrastructures de la National League (NL) et Sky Swiss League (SSL)

1. **Remarques préliminaires**
   La base du règlement existant est le Règlement technique des patinoires ainsi que l'actuellement valide l'IIHF Official Rule Book.

2. **Objet et but**
   Pour obtenir l'autorisation de jouer en National League (NL), tous les critères d'exigence aux infrastructures de NL doivent être remplis (voir al. 3).

   Les équipes promues en NL doivent également remplir les exigences aux infrastructures de NL.

   Les rénovations, transformations ou nouvelles constructions doivent obligatoirement s'orienter à ces critères afin d'obtenir l'autorisation de jouer en NL dans le futur.

   Le présent règlement fait partie intégrante de l'annexe au Règlement relatif à l'appartenance à la National League et au Règlement pour l'autorisation de jouer en Sky Swiss League.

3. **Critères d'exigence aux infrastructures de NL**
   Les critères d'exigence ont été approuvés par les clubs de NL et de SSL lors de l'Assemblée de la NL du 28 août 2013.

   D'éventuelles conditions sont imposées avec l'attribution annuelle de la licence.

   Les critères d'exigence de NL (voir page suivante, colonne NL) définissent les exigences minimales. En cas de problèmes récurrents, la SIHF/National League peut édicter des conditions additionnelles afin de régler/réduire les problèmes en question.

4. **Critères d'exigences aux infrastructures de SSL**
   Le Règlement a été complété avec les critères relatifs à la SSL lors de l'Assemblée de la NL du 16 juin 2016. Les conditions, resp. les exigences non remplies sont consignées sur une liste pour l'attribution annuelle de la licence et doivent être remplies, resp. satisfaites dans le délai fixé.

   Les exigences aux infrastructures de SSL (voir page suivante, colonne SSL) définissent également certaines exigences minimales. En cas de problèmes récurrents, la SIHF/département Leagues & Cup peut prescrire des conditions supplémentaires visant à résoudre/réduire les problèmes apparus, même si les autres exigences sont remplies.

NL	SSL		Exigences	Règlements/consignes
		1	**Séparation systématique des fans**	
x	x		a) Séparation systématique des secteurs de spectateurs sur les tribunes debout et les accès à ces dernières	
x			b) Séparation dans les tribunes	
x	x		c) Avec séparations latérales des secteurs en verre ou plexi ou par une zone neutre (sans public)	Recommandation : au moins 2.40 m
x	x	**2**	**Pour les constructions et les infrastructures dans le stade et autour du stade, les preuves de sécurité et de qualité doivent être disponibles.**	
		3	**Points de restauration disponibles et accessibles**	
x	x		a) Places debout, domicile	
x	x		b) Places debout, extérieur	
x	x		c) Places assises	
x	x		d) L'accès depuis les places pour handicapés est assuré	
x	x		e) Places VIP	
x	x	**4**	**Nombre de toilettes disponibles et accessibles (installations de lavage des mains, local chauffés)**	Valeur indicative : 7 pissoirs, 4 WC hommes et 8 WC femmes par 1'000 spect.
x	x		a) Places debout, domicile	
x	x		b) Places debout, extérieur	
x	x		c) Places assises	
x	x		d) Accessibles depuis les places pour handicapés	
x			e) Places VIP	
		5	**Vestiaires pour l'équipe hôte et pour l'équipe visiteuse, ainsi que pour les arbitres avec accès protégé à la surface de jeu :**	
x	(x)		a) Vestiaires pour joueurs pouvant accueillir 22 joueurs au moins (min. 45 m2) plus WC et salles d'eau (min. 20 m2), plus local annexe (min. 12 m2)/ou vestiaires pour joueurs pouvant accueillir 25 joueurs au moins plus WC et salles d'eau	Règl. tech. art. 21 / en SSL, il est admis que deux vestiaires soient mis à disposition des équipes (salle d'eau commune, reliées par une porte).
x	x		b) Zone réservée à l'équipe (séparée du public) et accès protégé à la surface de jeu pour les joueurs	
X	(x)		c) Un espace supplémentaire pour l'équipe visiteuse (massage, poste de travail pour les coachs)	
X	X		d) Wi-Fi dans les vestiaires de l'équipe visiteuse et des arbitres	

x	x		e) Vestiaire pour les arbitres avec bancs /chaises pour 4 personnes, toilettes et une douche	Règl. tech. art. 22
x			f) Accès protégé à la surface de jeu pour les arbitres – si possible avec accès séparé (recommandation !). Pour les nouvelles constructions et les transformations, un accès protégé et séparé est obligatoire !	
		6	**Bancs des pénalités et bancs des joueurs sécurisés (protégés du public)**	
x	x		a) Bancs des joueurs pour 22 personnes et suffisamment de place derrière le banc des joueurs pour accueillir 8 officiels d'équipe	
x	x		b) Bancs des pénalités pour au moins 5 joueurs	
x	x		c) Séparation suffisante des bancs des joueurs	
		7	**Axes de sauvetage, voies d'évacuation, signalisation et sorties de secours garantis :**	Selon ISO 13200
x	x		a) Accès pour les forces d'intervention	Selon ISO 13200
x	x		b) Voies d'évacuation (antidérapantes, pas d'obstacles)	Selon ISO 13200
x	x		c) Signalisation	
x	x		d) Sorties de secours	Selon ISO 13200
x	x		e) Panneaux	Selon ISO 13200
x	(x)		f) Surveillance vidéo dans le stade, par secteurs de supporters avec possibilités d'évaluation (à haute résolution), pour les nouvelles constructions ou après transformations obligatoire en LN B	
x			g) Surveillance vidéo au niveau des entrées	Selon prescription des autorités locales
x	x		h) Eclairage suffisant des entrées et des sorties, éclairage des sorties de secours, secteurs d'attente	
x	x		i) Eclairage de secours dans le stade et des voies d'évacuation	
		8	**Garantie de présence du service sanitaire (infrastructures médicales)**	Selon directives relatives à la médecine du sport et les prescriptions cantonales
x	x		a) Concept sanitaire	
x	x		b) Postes de premiers secours	

x	x		c) Infirmerie	Infrastructure selon directives relatives à la médecine du sport SIHF/NL
x	x		d) Local séparé servant aux contrôles antidopage avec infrastructures sanitaires	
		9	**Banc des chronométreurs**	
x			a) Longueur min. 5.50 m	
		10	**Places de stationnement et concept de circulation**	
x	x		a) Concept de circulation (places de stationnement, signalisation, VIP)	
x	x		b) Public	
x	x		c) Cars d'équipe	
x	x		d) Cars de supporters	
x	x		e) Arbitres	
x	x		f) Médias	
x	x		g) VIP	
x	x	**11**	**Dispositif de sécurité du club / de l'organisateur, y c. plan des zones du stade**	
		12	**Centre de gestion de crise et d'intervention**	
x	x		a) Centre de gestion de crises et d'intervention défini dans le stade	
x	(x)		b) Centre de gestion de crise avec si possible vue sur toutes les zones du stade -> obligatoire pour les nouvelles constructions en NL et en SSL	
x	x		c) Concept d'évacuation avec zone inoccupée	
x	x	**13**	**Règlement intérieur et du stade disponible selon exigences (entrées spectateurs, caisses, Internet, tickets) en f, a, i, ou avec pictogrammes**	-
		14	**Secteurs des spectateurs**	Total NL > 5'000 places
x	x		a) Places debout, home -	
x	x		b) Places debout, away	
x	x		c) Places assises	
x	x		d) Places pour handicapés	
x			e) Places VIP	
x	x	**15**	**Les centrales de refroidissement (ammoniaque) sont officiellement homologuées et remplissent donc les exigences cantonales**	
		16	**Sonorisation / éclairage**	
x	x		a) Sonorisation : dans tous les secteurs ainsi que dans tout le stade, avec intelligibilité des syllabes d'au moins 60% et volume homogène (installation à haut-parleurs)	

x	(x)		b) Eclairage dans le stade (au moins 1'000 lux – vertical, dans les quatre directions, mesuré à 1 m au-dessus de la surface de glace). La puissance d'éclairage doit être homogène sur toute la surface de jeu, sans zone d'ombre. Un protocole d'éclairage est disponible et répond aux exigences TV.	Directives concernant les stades de hockey sur glace par la SRG SSR, Règl. tech.
		17	**Horloge de match/cubes vidéo (visibles depuis tous les secteurs des spectateurs) :**	
x			a) Interface RS 422 pour la production TV	
x			b) Les noms des deux équipes	
x	x		c) Le temps de jeu par tiers-temps (compte à rebours)	
x	x		d) Le temps de pénalité restant	
x	x		e) Le score	
x x	x x		f) Les temps morts par équipe g) Le temps de pause	
x	x		h) Temps de jeu synchronisé et sans retard (horloge, ordinateurs, TV)	
x			i) Ecran vidéo visible depuis tous les secteurs du stade	
x	x	**18**	**Local des médias et tribune des médias comportant 40 places en NL / 20 places en SSL (Regular Season) et 60 place en NL / 30 places en SSL (playoff/playout) avec :**	
x	x		a) Protection contre les agressions et contre les jets directs d'objets de l'arrière / du haut par des constructions ou du personnel	
x	x		b) Evacuation garantie	
x	x		c) Eclairage et électricité suffisants (230 V / 10 A)	
x	x		d) Accès Wi-Fi protégé par mot de passe sur les places de travail des médias	
x	x		e) Vue sur toute la surface de glace	
x	x		f) Local médias pour 40 personnes au moins (en LN B pour 20 personnes)	
x	x		g) Au minimum 10 places pour les photographes au niveau de la zone de jeu	
		19	**Infrastructure TV**	
x	x		a) Emplacements des caméras (4+2, 7+2 et 9+4) avec estrades pour caméras	En SSL 4+2 est suffisant
x	(x)		b) TV-Compound (clôturé ou clôture mobile)	
x			c) Branchements électriques en nombre suffisant	
x			d) Au moins 7 places de commentateurs	
x			e) Zone mixte pour interviews flash	
x			f) Positions studio – au moins 2 positions d'une surface de 6 m x 4 m au minimum	
x	x		g) Installation et utilisation de caméras placées derrière les buts, écran à la table des marqueurs officiels. National League en plus deux caméras au-dessus du but.	
		20	**Surface de jeu**	

x	x		a) Dimensions de la surface de jeu 60 m de long et 29 m de large au minimum	Règl. tech. art. 3
x	x		b) Une plinthe de couleur jaune doit être apposée sur la partie inférieure de la bande (hauteur comprise entre 15 cm et 25 cm au-dessus de la surface de glace)	
x	x		c) Plexiglas/verre sur tout le pourtour de la glace à l'exception des bancs des joueurs. Le système de bandes et de plexis absorbant les chocs doit être installé dès le début de la saison 2018/19	
x	x		d) Des rembourrages de protection doivent être prévus pour tout espace entre les vitres de protection et / ou les angles des plexis doivent être arrondis	
x	x		e) La protection du public doit être garantie tout autour de la surface de glace par un filet de sécurité (de front) et un plexi. Lors de transformations ou de rénovations, une zone sans public doit être aménagée autour de la surface de glace jusqu'à la seconde bande.	
x	x		f) L'espace entre les différents éléments du plexi de protection doit être de 5 mm au maximum	
x	x		g) Hauteur du plexi / verre selon Règlement de l'IIHF (verre de protection de 80 cm à 120 cm sur les côtés / de 160 à 200 cm dans les zones d'extrémité)	Pour les nouvelles constructions ou après transformations, la hauteur du verre de protection s'élève à 160 cm au minimum sur tout le pourtour
x	x		h) Secteurs du banc des pénalités / du chronométreur protégés par plexi	
x	x		i) Ancrage des buts	
x	x	**21**	<u>Clause générale :</u> La capacité du stade en NL est de 5'000 personnes au minimum. Les exigences aux infrastructures en NL et en SSL définissent les exigences minimales. En cas de problèmes récurrents, la ligue peut imposer des conditions supplémentaires afin de résoudre / minimiser les problèmes éventuels, même si les exigences définies ici sont remplies.	

5. Dispositions finales

Le présent règlement a été approuvé lors de l'Assemblée de la NL du 28 août 2013 et a été complété lors des Assemblées de la NL des 19 juin et 26 août 2015 et l'Assemblée de la League du 13./14. juin 2019 et du 22 juin 2022. Le présent règlement a été complété lors de l'Assemblée de la SSL du 13 février 2024 et la réunion du CA NL du 11 juin 2024.